

C. BUDGET INITIAL INTEGRE ET BUDGET REVISE POUR L'EXERCICE 2000-2001

323. Comme indiqué aux paragraphes 76 et 77 du document WO/PBC/3/5, le Comité du programme et budget est convenu à sa troisième session que les propositions budgétaires devaient être présentées dans un document unique. Dans un premier temps, un point de référence est fixé, auquel les propositions budgétaires consolidées peuvent être comparées. Un budget initial intégré pour l'exercice 2000-2001 est présenté ci-après afin de consolider le budget ordinaire et d'autres allocations destinées à financer des projets qui ont été approuvés. On trouvera également ci-après un budget révisé pour l'exercice 2000-2001, qui est présenté pour la première fois. Comme indiqué dans le document WO/PBC/3/2, la présentation d'un budget révisé ne constitue pas une modification des pratiques budgétaires précédentes, mais plutôt une mesure visant à augmenter la transparence du budget. Des précisions sur la politique budgétaire concernant le budget initial intégré et le budget révisé pour l'exercice 2000-2001 sont fournies dans les sections A et B de l'appendice 1.

Budget initial intégré pour l'exercice 2000-2001

324. Le budget initial intégré pour l'exercice 2000-2001, qui est de 525 205 000 francs suisses, est présenté au tableau 12 par programme, union et objet de dépense. Ce montant comprend le budget ordinaire approuvé pour 2000-2001 et les allocations hors budget approuvées visant à financer des projets, qui s'élèvent à 409 705 000 et 115 500 000 francs suisses respectivement. Sur cette dernière somme, 65 428 000 francs suisses sont destinés à des projets relatifs aux techniques de l'information et 50 072 000 francs suisses à des projets relatifs aux locaux. L'établissement d'un budget initial intégré entraîne une augmentation du budget de 105 845 000 francs suisses pour l'Union internationale de coopération en matière de brevets, de 7 762 000 francs suisses pour l'Union de Madrid et de 1 893 000 francs suisses pour l'Union de La Haye, ce qui représente une augmentation des dépenses de 39 402 000 francs suisses en services contractuels, de 17 389 000 francs suisses en matériel et fournitures, de 55 597 000 francs suisses en dépenses de fonctionnement, de 2 070 000 francs suisses en voyages autorisés et bourses et de 1 042 000 francs suisses en dépenses de personnel.

325. L'intégration de projets concernant les postes est indiquée dans le tableau 13 et porte sur trois postes d'administrateur qui relevaient auparavant des projets relatifs aux techniques de l'information. Les précisions fournies sur l'intégration de projets sont pleinement compatibles avec la présentation financière figurant dans les documents WO/PBC/3/2 et WO/PBC/3/3.

Tableau 12. Budget 2000-2001 révisé : ajustements par union, objet de dépense et programme
(en milliers de francs suisses)

	2000-2001				Variation						2000-2001	
	Budget initial		Intégration de projets		Budget initial intégré		Flexibilité		Autres modif.		Total	
	A	B	C=A+B	D	E	F=D+E	Montant	%	Montant	%	Montant	
				D/C	E	F/C					F/C	
I^{re} partie : Lignes politiques générales, direction et gestion												
01 Organes statutaires des États membres et cabinet du directeur général	8 388	-	8 388	-	-	-	-	-	-	-	-	8 388
02 Planification stratégique et dévelop. des politiques	11 516	-	11 516	67	0,6	-	-	67	0,6	-	67	11 583
03 Affaires juridiques et structurelles	8 429	-	8 429	2 680	31,8	-	-	2 680	31,8	-	2 680	11 109
04 Planification des programmes, préparation du budget, contrôle financier et vérification des comptes	4 175	-	4 175	68	6,4	-	-	68	6,4	-	68	4 443
05 Communications mondiales et relations publiques	12 216	-	12 216	335	2,7	-	-	335	2,7	-	335	12 551
II^e partie : coopération pour le développement et Académie mondiale de l'OMPI												
06 Coopération avec les pays en développement	46 972	-	46 972	67	0,1	-	-	67	0,1	-	67	47 039
07 Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie	4 515	-	4 515	-	-	-	-	-	-	-	-	4 515
08 Académie mondiale de l'OMPI et mise en valeur des ressources humaines	13 263	-	13 263	-	-	-	-	-	-	-	-	13 263
III^e partie : développement progressif du droit international de la propriété intellectuelle et comités permanents												
09 Développement du droit de la propriété industrielle	9 267	-	9 267	-	-	-	-	-	-	-	-	9 267
10 Dévelop. du droit d'auteur et des droits connexes	8 283	-	8 283	-	-	-	-	-	-	-	-	8 283
11 Questions mondiales de propriété intellectuelle	4 077	-	4 077	-	-	-	-	-	-	-	-	4 077
IV^e partie : réseau mondial d'information et services d'information en matière de propriété intellectuelle												
12 Techniques de l'information et services d'information en matière de propriété intellectuelle	17 135	65 428	82 563	670	0,8	-	-	670	0,8	-	670	83 233
V^e partie : systèmes et services mondiaux de protection brevets (PCT)												
13 Système du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)	121 849	-	121 849	12 596	10,3	-	-	12 596	10,3	-	12 596	134 445
14 Systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne	34 091	-	34 091	3 484	10,2	-	-	3 484	10,2	-	3 484	37 575
VI^e partie : services d'appui généraux												
15 Gestion des ressources humaines	15 003	-	15 003	402	2,7	-	-	402	2,7	-	402	15 405
16 Services d'appui administratif	49 638	-	49 638	1 072	2,2	-	-	1 072	2,2	-	1 072	50 710
17 Locaux	28 289	50 072	78 361	5 592	7,1	12 884	16,4	18 476	23,6	-	18 476	96 837
18 Activités diverses et imprévues	8 500	-	8 500	536	6,3	-	-	536	6,3	-	536	9 036
19 Activités diverses et imprévues	4 099	-	4 099	-	-	-	-	-	-	-	-	4 099
TOTAL	409 705	115 500	525 205	27 769	5,3	12 884	2,5	40 653	7,7	40 653	40 653	565 858

Tableau 12. Budget 2000-2001 révisé : ajustements par union, objet de dépense et programme (suite)
(en milliers de francs suisses)

	2000-2001				Variation						2000-2001 Budget révisé C+F	
	Budget initial A	Intégration de projets B	Budget initial Intégré C=A+B	Flexibilité		Autres modific.		Total				
				Montant	%	Montant	%	Montant	%			
										D		D/C
Par union												
Unions financées par des contributions	38 612	-	38 612	-	-	-	-	-	-	-	-	38 612
Union du PCT	305 305	105 845	411 150	20 002	4,9	10 450	2,5	30 452	7,4	30 452	7,4	441 602
Union de Madrid	54 628	7 762	62 390	3 664	5,9	2 074	3,3	5 738	9,2	5 738	9,2	68 128
Union de La Haye	9 546	1 893	11 439	543	4,7	360	3,1	903	7,9	903	7,9	12 342
Arbitrage/autres	1 614	-	1 614	3 560	220,6	-	-	3 560	220,6	3 560	220,6	5 174
TOTAL	409 705	115 500	525 205	27 769	5,3	12 884	2,5	40 653	7,7	40 653	7,7	565 858
Par objet de dépense												
Dépenses du personnel	250 770	1 042	251 812	22 982	9,1	-	-	22 982	9,1	22 982	9,1	274 794
Voyages et bourses	37 277	2 070	39 347	-	-	-	-	-	-	-	-	39 347
Services contractuels	52 603	39 402	92 005	-	-	-	-	-	-	-	-	92 005
Dépenses de fonctionnement	50 153	55 597	105 750	4 787	4,5	12 884	12,2	17 671	16,7	17 671	16,7	123 421
Matériel et fournitures	14 803	17 389	32 192	-	-	-	-	-	-	-	-	32 192
Non affectées	4 099	-	4 099	-	-	-	-	-	-	-	-	4 099
TOTAL	409 705	115 500	525 205	27 769	5,3	12 884	2,5	40 653	7,7	40 653	7,7	565 858

Tableau 13. Budget révisé 2000-2001 : ajustement du nombre de postes par catégorie d'emplois et par programme

	Budget initial 2001			Intégration		Flexibilité		Budget 2001 révisé			
	D	P	G	Total	P	G	D	P	G	Total	
I^{er} partie : lignes politiques générales, direction et gestion											
01 Organes statutaires des États membres et cabinet du directeur général	1,0	-	3,0	4,0	-	-	1,0	-	3,0	4,0	
02 Planification stratégique et développement des politiques	6,0	12,0	4,5	22,5	-	0,5	6,0	12,0	5,0	23,0	
03 Affaires juridiques et structurelles	2,0	8,0	4,0	14,0	-	18,0	2,0	8,0	22,0	32,0	
04 Planification des programmes, préparation du budget, contrôle financier et vérification des comptes	1,0	6,0	3,0	10,0	-	1,0	1,0	6,0	4,0	11,0	
05 Communication mondiale et relations publiques	1,0	8,0	16,5	25,5	-	1,5	1,0	8,0	18,0	27,0	
II^e partie : coopération pour le développement et Académie mondiale de l'OMPI											
06 Coopération avec les pays en développement	10,0	29,0	30,5	69,5	-	0,5	10,0	29,0	31,0	70,0	
07 Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie	-	3,0	2,0	5,0	-	-	-	3,0	2,0	5,0	
08 Académie mondiale de l'OMPI et mise en valeur des ressources humaines	-	7,0	7,0	14,0	-	-	-	7,0	7,0	14,0	
III^e partie : développement progressif du droit international de la propriété intellectuelle et comités permanents											
09 Développement du droit de la propriété industrielle	4,0	5,0	6,0	15,0	-	-	4,0	5,0	6,0	15,0	
10 Développement du droit d'auteur et des droits connexes	3,0	3,0	5,0	11,0	-	-	3,0	3,0	5,0	11,0	
11 Questions mondiales de propriété intellectuelle	1,0	4,0	1,0	6,0	-	-	1,0	4,0	1,0	6,0	
IV^e partie : réseau mondial d'information et services d'information en matière de propriété intellectuelle											
12 Techniques de l'information et services d'information en matière de propriété intellectuelle	2,0	31,0	19,0	52,0	3,0	3,0	2,0	34,0	22,0	58,0	
V^e partie : systèmes et services mondiaux de protection											
13 Système du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)	7,0	62,0	227,0	296,0	-	60,0	7,0	62,0	287,0	356,0	
14 Systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne	2,0	20,0	53,5	75,5	-	15,5	2,0	20,0	69,0	91,0	
VI^e partie : services d'appui généraux											
15 Gestion des ressources humaines	1,0	13,0	22,0	36,0	-	2,0	1,0	13,0	24,0	38,0	
16 Services d'appui administratif	4,0	35,0	90,0	129,0	-	6,0	4,0	35,0	96,0	135,0	
17 Locaux	1,0	2,0	16,0	19,0	-	4,0	1,0	2,0	20,0	23,0	
18 Achats, contrats et voyages	-	5,0	6,0	11,0	-	2,0	-	5,0	8,0	13,0	
TOTAL	46,0	253,0	516,0	815,0	3,0	114,0	46,0	256,0	630,0	932,0	

La catégorie D comprend les postes de directeur général, vice-directeur général, sous-directeur général et directeur.

Budget 2000-2001 révisé, présenté conformément à la structure du programme pour cet exercice biennal

326. Les tableaux 12 et 13 font également apparaître le budget 2000-2001 révisé en fonction de la structure du programme de l'exercice biennal. Comme il ressort du tableau 12, le budget 2000-2001 révisé s'élève à 565 858 000 francs suisses, soit une augmentation de 40 653 000 francs suisses, ou 7,7%, par rapport au budget initial intégré. Cette somme est composée de 27 769 000 francs suisses au titre des formules de flexibilité et de 12 884 000 francs suisses au titre des autres modifications, à savoir les frais de location supplémentaires.

327. Dans le cadre de la flexibilité budgétaire, les États membres ont autorisé le directeur général à rectifier le budget biennal des systèmes mondiaux de protection. Les formules prévoient une augmentation raisonnable du nombre de postes en cas d'augmentation imprévue de la charge de travail et une diminution correspondante au cas où la charge de travail tomberait en dessous du niveau prévu. L'appendice 3 décrit les formules de flexibilité et propose certains ajustements ainsi que l'adoption d'une nouvelle formule pour la procédure de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine de l'Internet mise en place par l'OMPI. Auparavant, les incidences budgétaires de l'application des formules de flexibilité n'apparaissaient pas dans le budget révisé mais étaient présentées, après la clôture de l'exercice budgétaire, dans le cadre du rapport de gestion financière.

328. L'augmentation du budget au titre de la flexibilité, qui s'élève à 27 769 000 francs suisses, est calculée sur la base des formules de flexibilité présentées dans l'appendice 3, y compris les ajustements proposés et la nouvelle formule concernant la procédure de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine de l'Internet mise en place par l'OMPI. Elle résulte d'une charge de travail plus élevée que prévu pour les systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye, ainsi qu'en matière de règlement en ligne des litiges. Comme il ressort du chapitre A du tableau 2, l'estimation du nombre de demandes internationales selon le PCT qui avait été effectuée pour l'exercice 2000-2001 a été révisée à la hausse. C'est ainsi qu'elle est passée de 172 000 (chiffre indiqué dans le budget initial) à 197 000 (chiffre prévu dans le budget révisé), soit 25 000 demandes de plus ou une augmentation de 14,5%. En ce qui concerne le système de Madrid, le budget révisé prévoit 10 800 enregistrements et renouvellements de plus, soit une augmentation de 20,4%. En ce qui concerne le système de La Haye, il prévoit 900 dépôts et renouvellements de plus, soit une hausse de 6,4%. En ce qui concerne le règlement en ligne des litiges, ce sont 3 300 demandes de plus qui sont prévues, soit une augmentation de 275%.

329. Comme l'indique le tableau 12, l'application des formules de flexibilité entraîne une augmentation budgétaire de 20 002 000 francs suisses pour l'Union du PCT, de 3 664 000 francs suisses pour l'Union de Madrid, de 543 000 francs suisses pour l'Union de La Haye et de 3 560 000 francs suisses sous la rubrique Arbitrage/autres. Selon la description détaillée figurant dans l'appendice 3, ces ajustements représentent une augmentation de 22 982 000 francs suisses au titre des dépenses de personnel, et de 4 787 000 francs suisses au titre des dépenses de fonctionnement pour la location et l'entretien des locaux. Le tableau 12 indique également la répartition par programme des ajustements résultant des formules de flexibilité, laquelle a été effectuée selon les modalités précisées dans la clause de flexibilité relative à la répartition des allocations budgétaires entre programme principal et services d'appui.

330. Dans le cadre de la révision budgétaire, une augmentation de 12 884 000 francs suisses est indiquée sous la rubrique Autres modifications. Elle correspond aux incidences

budgétaires d'un changement de stratégie concernant la rénovation de l'ancien bâtiment de l'OMM. En mars 1998, l'Assemblée générale avait approuvé une rénovation complète de ce bâtiment, à effectuer en une seule fois. En raison du besoin urgent de bureaux et des économies escomptées, une stratégie de rénovation en deux étapes a été présentée dans le cadre du programme principal 17 (Locaux) du projet de programme et budget pour 2000-2001. Il a ainsi été proposé que le bâtiment soit occupé dès la fin de l'année 1999, après une rénovation légère. Celle-ci serait suivie d'une seconde rénovation, complète celle-là, en 2003, c'est-à-dire lorsque l'achèvement du nouveau bâtiment permettrait de disposer d'autres locaux. Il a en outre été prévu que la plupart des installations mises en place pendant la rénovation légère seraient réutilisées lors de la rénovation définitive. Des études plus poussées ont cependant permis de conclure que les économies prévues ne se réaliseraient probablement pas et que la rénovation complète, en une seule fois, initialement approuvée par l'Assemblée générale était en fait la solution qui présentait le meilleur rapport coût-efficacité. Au cours de sa première session, en avril 1999, le Comité du programme et budget a été informé que le Secrétariat entendait se conformer à cette décision. Il a également été informé que cette stratégie ne supposait pas de modification des prévisions budgétaires ni du financement approuvé, qui devait provenir du fonds de réserve spécial.

331. Le budget 2000-2001 proposé était fondé sur l'hypothèse que l'ancien bâtiment de l'OMM serait utilisable et fournirait 300 places de travail. La mise en route immédiate de la rénovation complète n'a pas permis de recourir à cette formule, et il a fallu louer une surface de bureaux équivalente dans le bâtiment Procter & Gamble, comme l'indiquait le plan relatif aux locaux pour la période 2000-2007 qui a été présenté à l'Assemblée générale en septembre 2000 (WO/GA/26/8). Il en est résulté une augmentation considérable des frais de location, dont les incidences budgétaires sont estimées à 12 884 000 francs suisses sur la base de 300 places de travail, à raison d'un coût de location annuel moyen de 21 473 francs suisses par place de travail. Il avait été prévu initialement qu'une partie des frais de location supplémentaires pourrait être imputée au budget prévu pour la rénovation de l'ancien bâtiment de l'OMM. Cela avait été jugé possible en raison des économies prévues dans le cadre la stratégie de rénovation, le solde devant être couvert par le budget régulier. Ainsi qu'il a été indiqué dans le document WO/PBC/2/4 et observé par le Comité du programme et budget en septembre 2000, le budget initialement prévu pour la rénovation de l'ancien bâtiment de l'OMM avait été largement sous-estimé, ce qui ne laissait aucune flexibilité pour prendre en charge les frais de location supplémentaires. De plus, les nouveaux besoins auxquels l'OMPI a dû faire face dans le domaine des systèmes mondiaux de protection n'ont pas permis d'absorber les frais de location dans le budget régulier initialement prévu pour 2000-2001.

332. Si les frais de location de 12 884 000 francs suisses dus au changement de stratégie concernant la rénovation de l'ancien bâtiment de l'OMM représentent une augmentation du budget 2000-2001, il ne faut cependant pas perdre de vue qu'une telle allocation budgétaire se serait avérée nécessaire les années suivantes, dans le cadre de la stratégie de rénovation en deux étapes proposée précédemment. En effet, l'achèvement des nouveaux locaux est prévu pour le début de l'année 2005 et le personnel aurait quitté les locaux de l'ancien bâtiment de l'OMM en 2005 pour permettre la rénovation complète. Or, les installations appartenant à l'OMPI n'auraient pas suffi pour fournir des bureaux à tout le personnel et il aurait fallu louer des locaux supplémentaires pendant les deux années qu'aurait duré la rénovation. Tel n'est pas le cas avec la stratégie de rénovation totale en une seule fois. L'augmentation budgétaire pour l'exercice 2000-2001 sera donc compensée par une baisse des besoins budgétaires au cours des exercices biennaux à venir.

333. Le tableau 13 présente le budget révisé sous l'angle de l'ajustement du nombre de postes par catégorie d'emplois et par programme. Ainsi qu'il ressort de ce tableau, l'application de la clause de flexibilité a entraîné la création de 114 postes dans la catégorie des services généraux. La répartition par programme est conforme aux modalités prévues dans la clause de flexibilité relative au partage de l'allocation budgétaire entre le programme principal et les services d'appui, comme dans le tableau 12 ci-dessus.

Budget 2000-2001 révisé, présenté conformément à la structure du programme pour l'exercice 2002-2003

334. La nouvelle structure de programme proposée pour l'exercice biennal 2002-2003 est décrite dans l'introduction du projet de programme et budget. Afin d'offrir une possibilité de comparaison entre les exercices 2000-2001 et 2002-2003, le budget 2000-2001 révisé doit être remanié de façon à s'aligner sur la structure du programme proposé pour le nouvel exercice. Cela a été fait sans que soient modifiées les priorités et activités de programme approuvées par les États membres, telles que décrites dans la section B de l'appendice 1.

335. L'adaptation du budget 2000-2001 révisé à la structure du programme 2002-2003 fait l'objet du tableau 14.

336. Pour créer le nouveau programme principal 01 (Organes statutaires des États membres) de la structure 2002-2003, on a séparé les provisions budgétaires relatives à ces organes du programme antérieur, qui comprenait également le cabinet du directeur général. Le nouveau programme principal 02 (Direction générale) correspond à une réaffectation des activités et des ressources relatives au conseiller spécial et à la supervision interne. Le nouveau programme principal 10 (Questions mondiales de propriété intellectuelle) correspond au regroupement en un seul et même programme de questions nouvelles, dont les activités liées aux petites et moyennes entreprises. Le nouveau programme principal 11 (Centre d'arbitrage et de médiation) résulte du fait que les activités d'arbitrage et de médiation ont été séparées du programme principal 03 (Affaires juridiques et structurelles) de l'exercice 2000-2001. Le nouveau programme principal 12 (Coopération avec les pays en développement) couvre les activités de coopération technique précédemment menées dans le cadre des programmes principaux relatifs aux systèmes du PCT et de Madrid. Tel est également le cas du nouveau programme principal 15 (Techniques de l'information), consacré aux activités informatiques qui relevaient auparavant, elles aussi, de ces deux programmes principaux. Enfin, le programme principal 17 (Services administratifs) représente une simplification puisqu'il réunit des éléments qui constituaient trois programmes principaux distincts dans la structure 2000-2001.

337. La structure du programme 2002-2003 couvre également les activités de projet introduites dans le cadre du budget initial intégré. En particulier, les projets antérieurs relatifs aux techniques d'information font partie du programme principal 15 (Techniques de l'information) et les projets concernant les locaux sont contenus dans le programme principal 18 (Locaux).

Tableau 14. Budget 2000-2001 révisé, présenté conformément à la structure du programme 2002-2003 : allocations budgétaires
(en milliers de francs suisses)

<i>Budget 2000-2001 révisé</i>		<i>Budget 2000-2001 révisé</i>	
<i>Structure du programme 2002-2003</i>	<i>Montant</i>	<i>Structure du programme 2000-2001</i>	<i>Montant</i>
01 Organes statutaires des États membres	4 500	01 Organes statutaires des États membres et cabinet du directeur général	4 500
02 Direction générale	10 507	01 Organes statutaires des États membres et cabinet du directeur général	3 888
		02 Planification stratégique et développement des politiques	6 076
		04 Planification des programmes, préparation du budget, contrôle financier et vérification des comptes	388
		16 Services d'appui administratif	155
03 Conseiller juridique	3 185	03 Affaires juridiques et structurelles	3 185
04 Planification, préparation du budget et contrôle financier	6 659	02 Planification stratégique et développement des politiques	2 604
		04 Planification des programmes, préparation du budget, contrôle financier et vérification des comptes	4 055
05 Développement du droit de la propriété industrielle	8 237	09 Développement du droit de la propriété industrielle	8 237
06 Système du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)	114 754	12 Techniques de l'information et services d'information en matière de propriété intellectuelle	666
		13 Système du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)	114 088
07 Systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne	33 077	05 Communication mondiale et relations publiques	178
		12 Techniques de l'information et services d'information en matière de propriété intellectuelle	1 101
		14 Systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne	31 798
08 Développement du droit d'auteur et des droits connexes	8 283	10 Développement du droit d'auteur et des droits connexes	8 283
09 Communication mondiale	13 153	03 Affaires juridiques et structurelles	1 767
		05 Communication mondiale et relations publiques	11 277
		07 Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie	109
10 Questions mondiales de propriété intellectuelle	9 428	02 Planification stratégique et développement des politiques	2 903
		03 Affaires juridiques et structurelles	1 418
		09 Développement du droit de la propriété intellectuelle	1 030
		11 Questions mondiales de propriété intellectuelle	4 077
11 Centre d'arbitrage et de médiation	4 739	03 Affaires juridiques et structurelles	4 739

Tableau 14. Budget 2000-2001 révisé, présenté conformément à la structure du programme 2002-2003 (suite)
(en milliers de francs suisses)

Budget 2000-2001 révisé		Budget 2000-2001 révisé	
Structure du programme 2002-2003	Montant	Structure du programme 2000-2001	Montant
12 Coopération avec les pays en développement	52 255	06 Coopération avec les pays en développement	46 972
		08 Académie mondiale de l'OMPI et mise en valeur des ressources humaines	109
		13 Système du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)	4 467
		14 Systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne	707
13 Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie	4 406	07 Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie	4 406
14 Académie mondiale de l'OMPI	14 051	05 Communication mondiale et relations publiques	830
		06 Coopération avec les pays en développement	67
		08 Académie mondiale de l'OMPI et mise en valeur des ressources humaines	13 154
15 Techniques de l'information	103 426	12 Techniques de l'information et services d'information en matière de propriété intellectuelle	81 466
		13 Système du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)	15 890
		14 Systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne	5 070
		16 Services d'appui administratif	1 000
16 Gestion des ressources humaines	15 444	15 Gestion des ressources humaines	15 405
		18 Achats, contrats et voyages	39
17 Services administratifs	59 175	05 Communication mondiale et relations publiques	266
		16 Services d'appui administratif	49 555
		17 Locaux	357
		18 Achats, contrats et voyages	8 997
18 Locaux	96 480	17 Locaux	96 480
Activités diverses et imprévues	4 099	19 Activités diverses et imprévues	4 099
TOTAL	565 858	TOTAL	565 858

Tableau 15. Budget 2000-2001 révisé, présenté conformément à la structure du programme 2002-2003 : allocations de postes, par catégorie d'emplois

Structure du programme 2002-2003		Budget 2000-2001 révisé					Budget 2000-2001 révisé				
		D	P	G	Total	Structure du programme 2000-2001	D	P	G	Total	
02 Direction générale		4,0	7,0	8,0	19,0	01 Organes statutaires des États membres et cabinet du directeur général	1,0	-	3,0	4,0	
						02 Planification stratégique et développement des politiques	3,0	7,0	4,0	14,0	
						04 Planification des programmes, préparation du budget, contrôle financier et vérification des comptes	-	-	1,0	1,0	
03 Conseiller juridique		2,0	3,0	2,0	7,0	03 Affaires juridiques et structurelles	2,0	3,0	2,0	7,0	
04 Planification, préparation du budget et contrôle financier		4,0	8,0	4,0	16,0	02 Planification stratégique et développement des politiques	3,0	2,0	1,0	6,0	
						04 Planification des programmes, préparation du budget, contrôle financier et vérification des comptes	1,0	6,0	3,0	10,0	
05 Développement du droit de la propriété industrielle		4,0	4,0	6,0	14,0	09 Développement du droit de la propriété industrielle	4,0	4,0	6,0	14,0	
06 Système du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)		6,0	45,0	272,0	323,0	12 Techniques de l'information et services d'information en matière de propriété intellectuelle	-	2,0	1,0	3,0	
						13 Système du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)	6,0	43,0	271,0	320,0	
07 Systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne		2,0	17,0	69,0	88,0	05 Communication mondiale et relations publiques	-	0,5	-	0,5	
						07 Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie	-	0,5	-	0,5	
						12 Techniques de l'information et services d'information en matière de propriété intellectuelle	-	1,0	1,0	2,0	
						14 Systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne	2,0	15,0	68,0	85,0	
08 Développement du droit d'auteur et des droits connexes		3,0	3,0	5,0	11,0	10 Développement du droit d'auteur et des droits connexes	3,0	3,0	5,0	11,0	
09 Communication mondiale		1,0	8,0	18,0	27,0	03 Affaires juridiques et structurelles	-	1,0	-	1,0	
						05 Communication mondiale et relations publiques	1,0	7,5	17,5	26,0	
						07 Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie	-	-	0,5	0,5	
						09 Développement du droit de la propriété industrielle	-	(0,5)	-	(0,5)	
10 Questions mondiales de propriété intellectuelle		1,0	10,0	2,0	13,0	02 Planification stratégique et développement des politiques	-	3,0	-	3,0	
						03 Affaires juridiques et structurelles	-	2,0	1,0	3,0	
						09 Développement du droit de la propriété industrielle	-	1,0	-	1,0	
						11 Questions mondiales de propriété intellectuelle	1,0	4,0	1,0	6,0	

Tableau 15. Budget 2000-2001 révisé, présenté conformément à la structure du programme 2002-2003 : allocations de postes, par catégorie d'emplois (suite)

Structure du programme 2002-2003		Budget révisé 2000-2001							Structure du programme 2000-2001							Budget révisé 2000-2001						
		D	P	G	Total	D	P	G	Total	D	P	G	Total	D	P	G	Total					
11	Centre d'arbitrage et de médiation	-	2,0	19,0	21,0	-	2,0	19,0	21,0	-	2,0	19,0	21,0	-	2,0	19,0	21,0					
12	Coopération avec les pays en développement	11,0	34,0	35,0	80,0	10,0	29,0	30,5	69,5	10,0	29,0	30,5	69,5	10,0	29,0	30,5	69,5					
08	Académie mondiale de l'OMPI et mise en valeur des ressources humaines																					
13	Système du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)					1,0	5,0	4,0	10,0	1,0	5,0	4,0	10,0	1,0	5,0	4,0	10,0					
13	Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie	-	3,0	2,0	5,0	-	3,0	1,5	4,5	-	3,0	1,5	4,5	-	3,0	1,5	4,5					
13	Système du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)																					
06	Coopération avec les pays en développement																					
08	Académie mondiale de l'OMPI et mise en valeur des ressources humaines																					
12	Techniques de l'information et services d'information en matière de propriété intellectuelle	2,0	50,0	33,0	85,0	2,0	31,0	20,0	53,0	2,0	31,0	20,0	53,0	2,0	31,0	20,0	53,0					
13	Système du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)																					
14	Systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne																					
15	Gestion des ressources humaines	1,0	13,0	24,0	38,0	1,0	13,0	24,0	38,0	1,0	13,0	24,0	38,0	1,0	13,0	24,0	38,0					
17	Services administratifs	4,0	41,0	104,0	149,0	4,0	35,0	96,0	135,0	4,0	35,0	96,0	135,0	4,0	35,0	96,0	135,0					
17	Locaux																					
18	Achats, contrats et voyages																					
17	Locaux	1,0	1,0	20,0	22,0	1,0	1,0	20,0	22,0	1,0	1,0	20,0	22,0	1,0	1,0	20,0	22,0					
TOTAL		46,0	256,0	630,0	932,0	46,0	256,0	630,0	932,0	46,0	256,0	630,0	932,0	46,0	256,0	630,0	932,0					